



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Mulhouse  
3412-LM/DM

## ARRÊTÉ N° 29/2023

### Portant délégation de fonctions et de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 11 juillet 2020 portant élection du président et des membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2020 portant élection du 6<sup>ème</sup> vice-président et de 13 conseillers communautaires délégués supplémentaires, membres du bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 16 octobre 2023 portant élection du 7<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup> vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n° 119/2020 du 14 décembre 2020 est abrogé.

#### Article 2

M. Rémy NEUMANN, 15<sup>ème</sup> vice-président, reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes affaires et signer tous les documents relatifs :

- à la relance de l'investissement (dont plan de relance et CPER), la commande publique et l'urbanisme prévisionnel,
- au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,
- aux procédures d'évolution des plans locaux d'urbanisme en vigueur,
- à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI),
- à la gestion et l'évolution du schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- à l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale (RLPI) et ses évolutions,
- à la stratégie de développement des réseaux de chaleur.

Il assure également la présidence des commissions de délégations de service public et de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

### Article 3

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

### Article 4

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

### Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de m2A et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Rémy NEUMANN,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Secrétariat des assemblées pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 16 octobre 2023

Le Président  
de la Communauté d'agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Spécimen de signature de Rémy Neumann



Spécimen de paraphe de Rémy Neumann



Copie de l'arrêté transmise par courriel :

- à la direction communication pour publication sous forme électronique sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- au service du Contrôle comptabilité centrale,
- à la direction Affaires juridiques,
- au service Ressources humaines,
- au service de la commande publique,
- à la direction urbanisme, aménagement et habitat,
- à la direction du développement intercommunal,
- au Président de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique,
- à M. le Trésorier Principal de Mulhouse, comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération,
- au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Mulhouse.